

Coopération : la volonté et les moyens

Autor(en): **Gavin, Pierre**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Arbido-R : Revue**

Band (Jahr): **6 (1991)**

Heft 3-4

PDF erstellt am: **17.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-771818>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Coopération: la volonté et les moyens

Pierre Gavin

La coopération n'est-elle qu'un fantasme?

Que ce soit sur un plan régional, national ou international, la coopération est souvent évoquée comme la solution miracle à tous nos maux: «il faut coopérer, dit-on, et la coopération permettra de réaliser des économies, tout en offrant de meilleurs services». Par conséquent, le diagnostic semble simple: si tout ne va pas pour le mieux dans le meilleur des mondes bibliothéconomiques possibles, c'est que nous ne coopérons pas assez. Est-ce bien vrai? Est-il vrai que la coopération n'est pas suffisamment développée dans nos bibliothèques? Ne serait-elle qu'un fantasme?

La coopération existe bel et bien

Pour moi, il est évident que la volonté de coopération existe en Suisse, à très large échelle, et que la coopération est déjà effective dans plusieurs domaines. Il est vrai qu'il y a des exceptions, mais, précisément, ce sont des exceptions...

Comme preuve de la volonté de coopération, j'aimerais simplement citer deux exemples:

Premier exemple: Les trois réseaux REBUS en Suisse, centrés sur Lausanne, Bâle et St-Gall, regroupent des bibliothèques situées dans neuf cantons, avec trois langues nationales, comprennent six universités et totalisent plus de deux millions de notices. Toutes ces institutions se sont regroupées *volontairement, sans aucune directive officielle*. Il y a dix ans seulement, personne n'aurait pu prédire une telle évolution. Occupés à résoudre les problèmes quotidiens, nous avons parfois tendance à oublier que l'existence de ces trois réseaux est une preuve éclatante de la volonté de coopération d'un grand nombre d'institutions.

Deuxième exemple: la mise en machine du *RP-7* concerne la majorité des bibliothèques suisses; pour améliorer la qualité des données, une immense opération de relecture a été lancée, et là aussi, les bibliothèques ont joué à fond le jeu de la coopération: en tout, ce sont quatre cents listages, totalisant 250 000 états de collection, qui ont été relus, contrôlés, annotés et complétés, souvent dans des délais très courts.

Le travail fourni par toutes les bibliothèques est absolument impressionnant.

Et l'on pourrait citer bien d'autres exemples de coopération, dans le cadre de REBUS, ou en dehors de ce cadre (par exemple le fonctionnement du prêt interbibliothèques, qui est un modèle de coopération).

Les moyens de la coopération

Le problème, pour moi, ne se situe pas dans la *volonté* de coopération, mais dans les *moyens* de la coopération. Et par «moyens», j'entends bien sûr les moyens financiers.

La coopération permet d'améliorer de manière très significative les *services* offerts aux usagers des bibliothèques, mais elle *coûte* en général plus d'argent qu'elle ne permet d'en économiser. Il faut perdre toute illusion sur «l'informatisation presse-bouton génératrice de substantielles économies...». Par contre, le champ des services offerts aux usagers s'élargit de plus en plus, les usagers réclament de nouveaux services, et cette évolution est loin d'être terminée.

Pour améliorer les services aux usagers, toute entreprise de coopération doit disposer des *moyens adéquats*. Et c'est là, à mon avis, que se situe le problème.

Le *système de milice* est traditionnel en Suisse. Chacun met la main à la pâte, selon le principe bien connu «on prend les mêmes personnes, et on leur confie un mandat supplémentaire...»! Ce système présente des avantages, certes, mais il est évident qu'il est de plus en plus inadéquat dans le contexte actuel des réseaux de bibliothèques. On peut rédiger des règles de catalogage en système de milice, cela prend dix bonnes années. Mais on ne peut pas, sans équipes professionnelles, interconnecter des réseaux, développer des interfaces, intégrer des services gérés sur plusieurs machines, préparer l'accès au «full text», améliorer la transmission des documents, en un mot développer les services du futur. Le caractère très technique et l'ampleur de la plupart de ces projets rendent tout à fait irréaliste le recours au système de milice.

Peut-on faire des comparaisons avec les réseaux étrangers? L'équipe de PICA en Hollande a cinquante personnes; celle du Research Library Group (RLG) aux Etats-Unis, cent personnes; celle de l'OCLC, mille personnes. Comparaison n'est pas raison, dit la sagesse populaire. C'est vrai, et la situation n'est pas la même, empêchant une comparaison purement arithmétique. Mais la disproportion est flagrante et met bien en lumière la faiblesse des moyens dont nous disposons en Suisse.

L'effort fourni par certains cantons en Suisse est tout à fait remarquable. Mais le problème se situe désor-

mais au niveau national: la coopération est une tâche nationale, et c'est au niveau de la Confédération que des moyens importants doivent être dégagés.

Est-il nécessaire dans ce sens de multiplier les commissions, les rapports, les expertises? Beaucoup d'institutions ont déjà fait le choix de la coopération. Ce qu'il faut, c'est donner, à ceux qui *veulent* coopérer, les *moyens* de le faire.

Pour une approche pragmatique de la coopération

L'enjeu de la coopération ne doit pas être la réduction des dépenses, mais l'augmentation des services.

Une vision purement «économique» de la coopération (dans le sens d'une réduction des dépenses) est dangereuse, parce qu'elle vise le court terme; on le voit par exemple aux Etats-Unis: il y a dix ou quinze ans, le rattachement à un réseau comme RLIN ou OCLC se justifiait d'un point de vue économique (économie de catalogage); à l'heure actuelle, un système local assisté d'un CD-ROM, est parfois moins cher, et plus simple, et peut conduire à privilégier le court terme (l'économie) au détriment du long terme (l'accès à l'information via le réseau). Or, le véritable enjeu à long terme est l'accès à l'information, *au-delà* des particularités locales.

Il est donc essentiel de garder toujours en vue l'enjeu à long terme, comme ligne directrice. Mais, simultanément, je défends une approche pragmatique: au lieu de rêver à un supersystème coiffant toute la Suisse, il vaut mieux à mon avis tenir compte de ce qui existe, ne pas se battre pour des *systèmes*, mais plutôt privilégier l'accès aux *données*.

La coopération doit apporter des services nouveaux: interconnexion de réseaux, interfaces, accès au «full text», transfert électronique de documents, etc. Tous ces développements ne sont possibles qu'en réseau, car ils vont bien au-delà des possibilités de chaque bibliothèque prise isolément. Et tous ces développements réclament des moyens adéquats.

Conclusion

Si l'on veut relever le défi des prochaines années, il est essentiel que la Confédération apporte un soutien actif et décidé à certains projets de coopération, tels que, par exemple, l'interconnexion, le recatalogage, ou la transmission de documents. Il faut donc que la Confédération, tirant parti de la *volonté* de coopération, joue un rôle de catalyseur en attribuant les *moyens* nécessaires. Il s'agit là, à mon avis, d'une condition essentielle pour améliorer le service aux lecteurs dans les années qui viennent.

Adresse de l'auteur:

Pierre Gavin
REBUS
Place de la Riponne 6
Case postale 478
1000 Lausanne 17

Restaurierungen Reparaturen

Von beschädigten

- Druck- und Handschriften
- Pergamenturkunden mit Siegeln
- Büchern und Plänen

Atelier für Restaurierung und Konservierung

Ulrich Merz
Rebbergweg 14, 4450 Sissach
Tel. 061 / 98 59 47